

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2009 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut donc pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.**

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Table des matières

| | Page |
|---|----------|
| B - Activité commerciale principale | 2 |
| C - Renseignements sur la période de déclaration | 3 |
| G - Effectif..... | 3 |
| H - Ventes selon le type de client..... | 3 |
| I - Ventes selon l'emplacement du client | 4 |
| Renseignements généraux..... | 4 |
| But de l'enquête | 4 |
| Ententes de partage de données | 4 |
| Couplage d'enregistrements | 4 |



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers

Cette classe comprend les unités commerciales dont l'activité principale consiste à louer des appareils électroniques domestiques et des appareils ménagers.

Exclude :

- la location ou la location à bail d'ordinateurs;
- la location de mobilier domestique ou de fournitures pour les réceptions et les banquets (voir Location d'autres biens de consommation ci-dessous).

Location de vêtements de cérémonie et de costumes

Cette classe comprend les unités commerciales dont l'activité principale consiste à louer des vêtements de cérémonie, des costumes, y compris de théâtre, et d'autres vêtements.

Exclude :

- le nettoyage et la location d'uniformes et autres vêtements de travail.

Location de bandes et de disques vidéo

Cette classe comprend les unités commerciales dont l'activité principale consiste à louer au grand public des bandes et des disques vidéo préenregistrés.

Exclude :

- la vente au détail de bandes et de disques vidéo préenregistrés;
- la diffusion de films et de matériel vidéo à des cinémas et autres distributeurs;
- la location de magnétoscopes (voir Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers ci-dessus).

Location d'autres biens de consommation

Cette classe comprend les unités commerciales qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à louer des biens de consommation.

Exclude :

- la vente au détail et la location d'instruments de musique;
- la location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers (voir Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers ci-dessus);
- la location de vêtements de cérémonie et de costumes (voir Location de vêtements de cérémonie et de costumes ci-dessus);
- la location de bandes vidéo préenregistrées (voir Location de bandes et de disques vidéo ci-dessus);
- la location d'une ligne générale de produits comme du matériel de jardinage, du matériel de bricolage et du matériel pour les réceptions et les banquets (voir Centres de location d'articles divers ci-dessous);
- la location de matériel médical d'usage commercial et industriel.

Centres de location d'articles divers

Cette classe comprend les unités commerciales dont l'activité principale consiste à louer tout un éventail de matériel domestique, commercial et industriel. Ces unités commerciales fonctionnent habituellement à partir de locaux bien situés dans lesquels elles tiennent des stocks de marchandises et de matériel qu'elles louent pour de courtes périodes.

Include :

- le matériel de bricolage;
- le matériel de jardinage;
- l'outillage et le matériel pour les entrepreneurs et les constructeurs;
- le matériel et les fournitures pour les déménagements;
- le matériel et les fournitures pour les réceptions et les banquets.

Exclude :

- la location et la location à bail de matériel de construction lourd, sans opérateur ni conducteur;
- la location de biens d'usage personnel ou domestique;
- la location de fournitures pour les réceptions et les banquets (voir Location d'autres biens de consommation ci-dessus).

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez appeler au **1-888-881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

**4. Cette unité commerciale finance-t-elle des ventes à crédit?
(oui – non)**

Financement de ventes à crédit

Les unités commerciales de cette classe prêtent de l'argent aux consommateurs et aux entreprises, pour l'achat de biens et de services, au moyen d'un contrat de vente à tempérament souvent proposé directement par le marchand ou conclu avec lui.

Include :

- les sociétés de crédit des fabricants de véhicules automobiles ou d'équipement lourd;
- les unités commerciales qui reprennent des créances résultant d'achats effectués à tempérament ou avec une carte de crédit.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Employés rémunérés

a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

Exclude :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus

par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

Include :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartient pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Include :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes totales conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon l'emplacement du client (premier point de vente).

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Le pourcentage de la ligne 14 doit égaler celui de la question 2, à la section H.

Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données,

sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm.

Merci!